
Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 2 mai 2013, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Début de la séance 16h35

Présidence : M. Boris Vejdovsky

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Franciska Krings, Vice-rectrice
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général

Doyens : M. Jörg Stolz, Doyen FTSR
Mme Bettina Kahil, Doyenne Droit, Sciences criminelles
M. François Rosset, Doyen Lettres
M. F. Ohl, Doyen SSP
M. T. von Ungern-Sternberg, Doyen HEC

Membres présents :

Mme Claire Clivaz, Mme Apolline Thromas, M. Kevin Bonzon, M. David Boulaz, Mme Agnieszka Soltysik Monnet, Mme Laura Bernardi, Mme Christiane Moro, M. Pascal Roman, M. Jacques-Antoine Gauthier, M. Jean-Pierre Müller, M. Antonin Chevalley, M. Andrea Coduri, M. John Antonakis, M. Jean-Claude Usunier, M. Alessandro Villa, Mme Annette Harms, Mme Corinne Delapierre, M. Torsten Vennemann, Mme Céline Rozenblat, M. Kevin Schweizer, Mme Mette Berger, M. Alexandre Roulin, M. Winship Herr, Mme Brigida Rusconi, Mme Carine Carvalho, Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

Excusés :

Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice, M. Benoît Frund, Vice-recteur, M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

M. François Bussy, Doyen FGSE, Mme B. Desvergne, Doyenne FBM

Mme Véronique Boillet, M. Michael Hahn, M. Brian Favre, Mme Rebecca Joly, M. Hans-Georg Von Arburg, M. Romain Bionda, Mme Mélanie Glayre, Mme Nathalie Chèvre, Mme Sabrina Damiani, Mme Isabelle Decosterd, M. Jean-Marc Joseph, Mme Nicole Vouilloz

Absents :

Mme Ute Heidmann, M. Joël Gashaza, M. J.-L. Barras

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2012

|||||

3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction
5. Communications des Commissions
6. Examen et vote des Comptes 2012 (annexe)
7. Examen et vote du Rapport de gestion 2012 (annexe)
8. Examen et vote sur proposition du groupe de travail de l'article 29 du RGE (annexe)
9. Divers et interpellations

1. **Accueil et bienvenue du Président**

Le Président du Conseil ouvre la séance en rappelant la longue interruption entre la fin de l'année civile et la première séance du Conseil de l'année universitaire. Il annonce avoir parlé avec le Recteur pour trouver un calendrier plus équilibré et des dates moins éloignées pour que les dernières séances ne soient pas si éloignées dans le temps et si proches du Dies Academicus, des échéances de fin d'année, des contrôles continus, etc.

Le Président rappelle que la séance est l'avant-dernière du Conseil avant la fin de l'année universitaire, mais aussi avant les élections pour le renouvellement du Conseil qui sont en train de se tenir dans les Facultés. Le Président les membres du Conseil à se tenir informé·e·s de ce qui se passe dans ces élections. Les résultats seront connus le 7 juin.

Le Président a déjà entendu le désir de quelques personnes de rester et les raisons d'autres personnes qui les forcent à se retirer ; il se réjouit de l'enthousiasme des uns et il comprend les raisons qui poussent les autres à arrêter leur travail au Conseil.

Le Président rappelle que si les membres du Conseil sont les représentant·e·s des Facultés et des différents Corps, à l'extérieur du Conseil ils et elles en sont les représentant·e·s. Le Président invite les membres du Conseil à chercher des remplaçant·e·s et de parler du Conseil. Il sera important que ceux et celles qui se présenteront soient au courant de l'importance du Conseil, qu'ils ou elles soient des personnes responsables, engagé·e·s et ayant envie de travailler. Ce passage d'information est fondamental pour le bon fonctionnement du Conseil.

Le Bureau et le Président ont souhaité que le Conseil soit plus présent sur le Campus et plus connu. C'est une tâche collective qui dépend de chacun·e, le Président engage les membres à parler plus souvent du Conseil dans leur milieu professionnel et d'étude.

Le quorum est atteint après un petit moment de suspens.

2. **Formalités**

• **Désignation des scrutateurs**

Mme Carine Carvalho et M. Kevin Bonzon sont désigné·e·s comme scrutat·rice·eurs et approuvés par l'assemblée.

• **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par le Conseil, tel que présenté en début de séance par le Président.

• **Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2012**

Le PV du 13 décembre 2012 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur, M. Jean-Pierre Müller.

3. **Communications du Bureau**

Le Président rappelle le désir du Bureau de rendre plus visible le travail du Conseil. À cet effet nous désirons mettre en ligne les photos et les courtes biographies des membres du Conseil. Le Président encourage celles et ceux qui désirent continuer leur législature à envoyer leur biographie à suzanne.furst@unil.ch pour permettre ainsi de donner des visages à notre Conseil.

Innovations récentes du Conseil : le Blog dont Mme Rozenblat s'occupe. Le prochain débat que nous aimerions proposer sur ce Blog est sur le **sentiment d'appartenance à l'Université de Lausanne**. Qu'est-ce qui fait que nous pouvons nous sentir comme faisant partie de notre institution ?

4. **Communications de la Direction**

4.1. **Bâtiment des sports**

Le Recteur nous informe du projet que l'État (la Ville de Lausanne) a proposé pour construire un bâtiment dédié au sport international sur le campus de l'UNIL. Il devrait héberger l'Institut des Sciences du Sport de l'UNIL, l'AISTS, la Fédération Internationale de Sports Universitaires et le Cluster Sport, plateforme d'échange et de contact entre les fédérations internationales. Le concours d'architecture va être annoncé par communiqué de presse la semaine prochaine par le Conseil d'État. Le bâtiment sera situé au sud de l'Institut Suisse de Droit Comparé. Calendrier :

- Concours : jusqu'à l'automne 2013
- Préparatifs du projet et obtention du crédit : 2014
- Construction : automne 2014
- Ouverture : fin 2016

4.2. **Bâtiment Neuropolis**

Le Recteur annonce que ce bâtiment sera construit sur le site de l'UNIL pour héberger les activités dans le domaine des neurosciences et de la biologie computationnelle de l'Université et de l'EPFL. Les choses ne sont pas encore très avancées, mais le concours devrait avoir lieu dans la période automne 2013 - printemps 2014. Ouverture du chantier : automne 2015 et ouverture du bâtiment courant 2017.

4.3. **Plan d'intentions de l'Université**

Le plan d'intentions de l'UNIL a été soumis au Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) qui l'a transformé en un autre document plus concentré qui s'appelle le Plan stratégique. Ce document est actuellement à l'examen auprès des services de l'État et devrait être approuvé par le Conseil d'État avant l'été pour arriver au Conseil dans le courant de l'automne. Le Plan stratégique insiste sur la volonté de l'Université d'accroître la capacité de formation des médecins. Le Recteur rappelle que c'est un problème national qui est relayé par différents organes politiques, en particulier par le Conseil Fédéral. Il y a un certain nombre de travaux qui ont eu lieu ces derniers mois et qui ont abouti à des intentions des différentes Universités suisses. L'UNIL s'est engagée à avoir au moins 220 personnes qui obtiennent le Master chaque année d'ici 2018, ce qui entraînera des dispositions budgétaires dès l'année prochaine.

4.4. **Collaboration UNINE-UNIL-UNIGE**

Le Recteur informe sur la collaboration qui est en train de se mettre en place entre les Universités de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne ainsi que les Hôpitaux Universitaires CHUV et HUG dans le domaine de la santé publique. Il existe une coordination dans le domaine de la formation et de la recherche en santé publique au niveau suisse, la *Swiss School of Public Health*, qui a des fonds qui vont s'arrêter

en 2016. La question est de savoir quelle sera la suite à lui donner, dans la mesure où il semble difficile de trouver une suite au niveau national. Les universités romandes ont voulu créer une collaboration. Elles ont abouti à une convention (pas encore signée) qui créera une école romande de santé publique qui ouvrira ses portes au 1^{er} septembre 2013.

4.5. Projet d'intégration de l'IDHEAP à l'UNIL

Le Recteur informe le Conseil du projet d'intégration de l'IDHEAP au sein de l'UNIL, intégration prévue pour le 1^{er} janvier 2014. Le Conseil de Fondation de l'IDHEAP a adopté la convention de transfert, ce que la Direction avait fait il y a quelque semaines, et la décision formelle d'intégration de l'IDHEAP au sein de l'UNIL a ainsi été ratifiée juste avant le début de la séance du Conseil.

Le Conseil s'était prononcé de manière préliminaire sur la modification du nom de la Faculté, la Direction va donc demander une décision formelle à la prochaine séance du 23 mai. Le Président va recevoir une proposition qui n'a pas changé depuis, la décision de l'intégration étant formellement prise avec l'accord de l'État de Vaud, il s'agit de prendre toutes les mesures structurelles, en particulier la modification des règlements internes de l'Université par rapport au nom de la Faculté et donc le Conseil sera appelé à voter dans sa séance du 23 mai.

5. Communications des Commissions

Le Président de la Commission Législative est excusé.

Pour la Commission des Finances et Gestion, le Président souhaite la bienvenue à Mme Bernardi et la remercie d'avoir rejoint la Commission. Il convient que le conseil approuve la présence de Mme Bernardi dans cette Commission.

Vote sur la nomination de Mme Bernardi à la Commission des Finances et Gestion : Élu(e) à l'unanimité.

6. Examen et vote des Comptes 2012

Rapport de la Commission des Finances et de Gestion du Conseil de l'Université sur les comptes 2012 et le Rapport de Gestion 2012 de l'Université de Lausanne.

La séance s'est tenue le 19 avril 2013 en présence des membres de la commission CFG, de M. le Recteur Dominique Arlettaz et de M. Pierre Wyss.

Concernant les Comptes 2012 la Commission a pu, encore une fois, apprécier la gestion précise de la Direction. Le document remis par la Direction sur les comptes 2012 comprend :

- Le rapport au Conseil de l'Université relatif aux comptes 2012,
- Les annexes I à IV qui, comme dans les années précédentes, contiennent les comptes 2012 du Fonds Etat de Vaud relatifs au budget ordinaire, au budget des reports, au budget du FRI (Fonds de réserve et d'innovation); l'annexe IV regroupant l'ensemble des 3 budgets (ordinaire + reports + FRI)
- Annexe V : calcul des droits aux reports et attribution au FRI
- Rapport du contrôleur des comptes au Conseil d'Etat (Ernst & Young SA).

Les points suivants ont été discutés :

1. Les subventions de la Confédération aux investissements qui ont largement contribué à une augmentation des produits par rapport au budget 2012. Une large fluctuation de ces subventions s'explique par le fait que les subventions de la confédération sont reçues parfois 5 voire 6 ans en retard. Elles sont octroyées en fonction des budgets disponibles de la Confédération.

2. L'écart entre les charges de la rubrique personnel et le budget 2012 est largement lié aux salaires non dépensés. Un tel écart est présent pour la majorité des Facultés (notamment FTSR, FGSE avec un écart positif de 9.3 et 8.5%) ; il est négatif pour la Faculté de Lettres, -1.2%, et Droit et ESC, -0.6%.
3. Pour toutes les Facultés, sauf FTSR et FGSE, les comptes étaient à l'intérieur de leur budget plus ou moins 2%.
4. La contribution des *overheads* du FNS et/ou d'autres projets de recherche n'est pas facile à estimer parce que :
 - a. tous les projets soumis ne sont pas nécessairement octroyés
 - b. les projets sont calculés sur un cycle de 4 ans, ce qui n'est pas non plus toujours le cas
 - c. la variation parmi les *overheads*, qui sont variables en fonction du type de projet et en fonction de la source de financement.
5. Les subventions AIU (Accord Intercantonal Universitaire) et la façon dont elles sont calculées sur la base de la proportion des étudiants extra-cantonaux.
6. La probabilité d'une forte hausse des taxes des étudiant·e·s : grâce aux soutiens du/des canton/s une hausse n'est pas du tout en discussion.
7. L'utilisation du FRI, presque sept fois plus élevée en 2012 qu'en 2011 : forts investissements dans les projets comme "Lives", "Synapsis", "CADMOS", "Human Brain Project", "CASA" et "Blue Genome Q".
8. La subvention de la Confédération aux universités (LAU) et son écart (comptes - budget) pour les années passées qui est constant mais positif. Elle demeure liée à l'estimation faite par le Canton et calculée sur la base de la subvention fédérale à l'ensemble des universités suisses. La part relative de l'UNIL correspond à celle enregistrée dans les comptes de l'Etat de Vaud qui encaisse les montants liés à la LAU et les reporte en faveur de l'UNIL. Donc, l'écart indique que les estimations de du Canton étaient trop optimistes.

Les points suivants sont à encore noter :

- L'exercice 2012 des comptes montre un excédent des produits de seulement 577 KFr par rapport au budget 2012.
- Les charges de 2012 ont augmenté d'environ 14'201 KFr par rapport à 2011 mais montrent un bénéfice de l'ordre de 3'994 KFr par rapport au budget 2012.
- Les charges ont été moins importantes que prévues, et les produits plus élevés. Il est à noter donc que l'excédent des charges par rapport aux produits, avant la dissolution nette du fonds de réserve et d'innovation de 2012, ne représente que 0.06% du total des produits (Fr 235'997.17).
- Les placements de la GBUV (Gestion des biens universitaires vaudois) s'élèvent à 179'661'711.31 Fr à fin 2012.

Audit des comptes : L'auditeur externe (Ernst & Young SA) mandaté par l'Etat de Vaud estime dans son rapport daté de 22 mars 2013 que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions prévues dans la loi sur l'UNIL, et recommande au Conseil d'Etat d'approuver les comptes 2012.

Conclusion : En accord avec le vérificateur des Comptes 2012, la Commission des finances et de gestion recommande au Conseil d'accepter les Comptes 2012.

Remerciements :

- Aux membres de la Commission des Finances et de Gestion, et
- A la direction qui a répondu de manière précise et entièrement satisfaisante aux questions de la commission.

Le Président ouvre la discussion aux questions et aux remarques.

M. Herr : Est-ce qu'il y a des commentaires de la Direction ?

M. Arlettaz : Chaque année l'Université a un budget (la Direction discutera du budget 2014 dans sa prochaine séance) qui se fait au printemps, le budget 2012 a été fait au printemps 2011. L'objectif est de dépenser tous les fonds que nous avons. Ce n'est pas toujours facile, et la Direction en cours d'année fait des pointages des comptes et des informations des différentes Facultés, et en fonction de cela elle va ré-allouer l'argent pas encore utilisé. Le but est d'arriver au plus proche des produits, si possible dépenser un petit peu plus de charges, cette année on a réussi avec un écart de 0.6‰. Excédent de charges de 135'000 fr.

Le Président met au vote les comptes 2012 : adoptés à l'unanimité avec une abstention.

7. Examen et vote du Rapport de gestion 2012

La Commission a, encore une fois, salué la transparence et qualité du rapport de l'université.

Il s'agit du premier rapport concernant le nouveau Plan Stratégique de l'Université.

La Commission a noté d'une façon positive :

1. Le mot clé de «durabilité» qui apparaît d'une façon importante dans ce rapport.
2. Le chapitre «Événements marquants de l'année 2012» qui résume d'une façon claire le contenu du rapport.
3. La place d'importance donnée à une campagne de logement pour les étudiant·e·s.
4. Le fait que l'UNIL s'est engagée fortement pour une nette amélioration de l'encadrement des études à Lausanne et ce malgré de l'augmentation du nombre des étudiant·e·s.
5. Les investissements déjà faits et planifiés en terme de transports publics, malgré une ligne de Métro saturée.
6. Le chapitre «Axe 2 : Recherche» qui montre bien le support pour l'encadrement de la recherche à l'UNIL, non seulement au niveau des assistant·e·s chercheur·rs·ses, mais aussi l'importance concernant la recherche par les étudiant·e·s dans les programmes de Master; le fait aussi qu'il y a une un support type «Grant Office» au niveau de l'université mais aussi des «conseill·er·ères à la recherche» dans quelques Facultés afin d'aider les jeunes chercheur·rs·ses à préparer les demandes de bourses.
7. L'importance que l'Université a accordé à la relève académique, notamment féminine avec son objectif de nommer au minimum 40% de femmes aux postes professoraux à l'horizon 2016 et de favoriser ces postes à 100% (mais peut être on peut souligner encore plus le bon travail fait par le BEC?).
8. Le succès de la mise en service du restaurant de Géopolis sur une politique de restauration durable (à transférer aux autres restaurants peut-être?).
9. Un rôle clé de l'université ainsi que du canton concernant le bâtiment «Neuropolis», soutenu par l'état de Vaud et qui va accueillir d'une part le projet «Human Brain Project» et d'autre part le développement de la biologie computationnelle de l'UNIL.
10. Le développement des écoles doctorales qui est bien en ligne avec les programmes CUSO et les programmes en parallèle avec d'autres institutions et universités.

La Commission avait néanmoins aussi quelques questions/commentaires d'amélioration à poser aux orientations générales de la gestion de l'UNIL. Les questions abordées incluaient, parmi d'autres moins pertinents, les points suivants :

1. Une élaboration plus importante pour les projets comme "Lives", "Synapsis", "CADMOS", "Human Brain Project", "CASA", "Blue Genome Q", etc., qui ne sont pas

plus spécifiquement élaborés dans le rapport, bien qu'ils soient mentionnés dans l'introduction des points forts.

2. La mention pour les cursus de Master «sans sélection à l'admission au Master» à la page 25 qui a suscité une discussion au sein de la commission concernant un «numéro clausus» pour l'entrée à l'université, une diminution de la qualité de nos Masters, etc.
3. Une question concernant le choix des mots «affirmer», «préciser», «offrir de bonnes conditions», «accompagner le développement», «garantir de bonnes conditions», «identifier et développer». Est-ce qu'ils correspondent à des nuances effectives de la position de l'UNIL ou est-ce qu'il s'agit plutôt de quasi-synonymes ?

La Commission a apprécié les explications claires et détaillées fournies par M. le Recteur et la conversation franche et transparente qui s'en est suivie en abordant les questions.

La Commission se félicite de voir que la gestion de la Direction de l'UNIL est en conformité avec le plan stratégique proposé par l'Université.

Conclusions : La Commission estime que le Rapport de Gestion 2012 présenté par la Direction est un travail de clarté et transparence impressionnant. Le rapport montre bien le dynamisme de l'UNIL et la Commission a apprécié les détails fournis, qui permettent de se faire une idée claire des aspects variés dont relève la gestion de l'UNIL.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime recommande au Conseil d'approuver le Rapport de Gestion 2012 de l'Université de Lausanne.

Le Président appelle les observations de la Direction.

M. Arlettaz :

- 1) Changement de structure du rapport vient du fait qu'il y a eu un changement : le plan d'intentions (2006-2011) a été remplacé par le Plan Stratégique (2012-2017). Ce dernier n'a plus que 10 points au lieu de 14. Le rapport de gestion a donc été écrit sur la base de ce Plan Stratégique. Il contient des indicateurs de critères de réalisation des objectifs fixés par l'État, en discussion avec la Direction, qui sont au niveau d'objectifs et pas de mesure pour que le rapport ne soit pas un catalogue de mesures.
- 2) il ne s'agit pas d'un rapport d'activité, la Direction ne raconte pas tout ce qui a été fait à l'UNIL en 2012, mais seulement l'avancement du Plan Stratégique. Ce n'est donc pas un rapport exhaustif sur tout ce qui se fait à l'Université.
- 3) La Direction rapporte seulement sur ce qui a été fait en 2012, et pas sur les projets qui vont finir en 2013.

Le Président ouvre le débat.

Mme Carvalho : Le mot durabilité était fort. Il y avait aussi d'autres mots importants (réussite, ...). L'Université grandit, donc nous pouvons nous demander non seulement comment se sent l'Université mais aussi quelle Université nous voulons. En ce sens ça serait bien de développer la discussion sur le blog du Conseil.

Le Président ouvre à la votation du rapport de gestion 2012 : approuvé à l'unanimité moins une abstention.

8. Examen et vote sur proposition du groupe de travail de l'article 29 du RGE

Mme Claire Clivaz, présidente du groupe de travail :

L'historique du point que nous traitons à notre ordre du jour nous ramène à la séance du Conseil de l'Unil du 24 mai 2012, point 10, où nous avons discuté d'une résolution déposée par la Faculté des HEC en vue de la modification de l'article 29 du RGE, déposée sur la base d'une pétition des professeurs de première et deuxième année.

La résolution demandait de compléter ainsi la phrase de l'art 29 : «Tout examen écrit doit être lu (évaluation comparative) par au moins deux correcteurs à moins que l'enseignant responsable ne garantisse l'assurance d'un contrôle adéquat.»

Le but de cette modification, comme l'avait alors argumenté M. John. Antonakis était la suivante, je cite le PV du 24 mai 2012 : «Puisque beaucoup de sujets sont très techniques dans notre Faculté, on aimerait donner à nos étudiants la possibilité de formuler leurs arguments. Si on utilise des QCM, la réponse est juste ou fausse.»

Le débat avait été suffisamment dense lors de notre séance l'an passé, pour que le Conseil décide à la fois d'entrer en matière sur la proposition de la double correction, et de confier le travail de nouvelle rédaction de l'article 29 à un groupe de travail du Conseil, désigné par le bureau et comprenant une représentation des corps et des Facultés équitables, pour soumettre au vote du Conseil une nouvelle version de l'article 29.

Ce groupe de travail a été convoqué par le bureau du Conseil pour une séance le jeudi 20 décembre 2012.

La séance a été dense et intéressante, et le GT a pu réaliser que l'enjeu dépassait bien la préoccupation de la Faculté des HEC et pouvait concerner également les autres Facultés : il était nécessaire qu'un groupe de travail du Conseil s'attelle à la question.

Nous avons abouti à la formulation ci-jointe, validée par les membres du groupe, et le Décanat HEC. Les délégués HEC du groupe, dans la discussion qui a suivi, nous ont fait parvenir une question qui avait été discutée lors de la séance : «S'il est admis que des doctorants corrigent des examens Master, ne devrait-il logiquement pas aussi être admis que des étudiants Master corrigent des examens Bachelor ? Et ne faudrait-il pas indiquer cela dans l'article 29.». Mme Chaperon et moi-même avons redonné par courriel la même réponse que dans le cadre de la séance.

La majorité du groupe de travail s'est accordée sur le fait que les assistants-étudiants, quel que soit leur niveau d'études, ne devaient pas intervenir dans la correction des examens, car ils appartiennent au même corps étudiant, et il faudrait alors admettre que des étudiants peuvent se corriger les uns les autres des examens.

Telle a été la réponse du Groupe de Travail, réaffirmée suite à la séance par Mme Chaperon et la présidente du groupe. Le Conseil est le lieu où tout peut être discuté, bien sûr, et en date du 30 décembre, Mme Chaperon a précisé à M. Marius Brühlart (HEC) que «rien n'empêchait les membres de la Faculté des HEC qui font partie du Conseil de l'UNIL de proposer, en séance, un amendement», s'ils souhaitaient revenir sur ce dernier détail.

M. Roman : a été surpris de découvrir le texte, globalement il est d'accord sur cette nouvelle version, mais par rapport au travail que l'ancienne rédaction avait demandé aux Facultés, il a un peu l'impression qu'on en revient au stade précédent. Il estime qu'on aurait pu s'économiser ce passage. Il est très content de la nouvelle version, mais il regrette d'avoir dépensé autant d'énergie auparavant.

Le Président rappelle que c'est après une longue discussion qu'on a décidé de revenir sur un des articles du RGE. On peut regretter, mais aussi se réjouir de savoir que le parlement de l'UNIL est capable de revenir sur son propre travail, pour, le cas échéant, l'améliorer.

M. Herr : est touché directement en tant que directeur de l'école de biologie, mais le RGE étant mis en place pour la première fois en 450 ans, il trouve que si on revient juste sur un article, le travail a été assez bien fait par rapport au document original.

Le Président rappelle que le travail du Conseil est aussi jeune et pourrait souffrir de quelques défauts de jeunesse.

M. Boulaz : y avait-il d'autres versions ou variantes de l'article qui ont été discutées ? Qu'est-ce qui a fait que les membres ont choisi celle-là ?

Mme Clivaz : la version qui est là est celle qui a été établie lors du travail du groupe, et qui a circulé entre les membres. Il n'y a pas eu de variante discutée; il y a eu un long travail de rédaction du groupe qui a donné lieu à cette formulation.

M. Herr : l'article original était impossible à suivre selon HEC, avec des classes de 700 étudiant·e·s, 700 examens à corriger, avec un responsable d'enseignement. Ce n'était pas possible qu'un professeur corrige 700 copies. Le groupe a commencé là. Le souci d'un étudiant pour un examen est de savoir qu'il a été bien corrigé. C'est de là que vient l'idée d'avoir deux correcteurs. Dans l'article on a donc dit que l'étudiant peut s'assurer lui même que l'examen ait été bien corrigé. Cela pourrait peut-être être embêtant pour les professeurs qui utilisent les mêmes questions d'année en année mais c'est une bonne formulation.

Mme Rusconi : est-ce que la formulation de l'article pourrait poser problèmes pour les délais de recours ? Pourquoi l'article dit que c'est aux Facultés de définir leurs modalités de consultation ?

Mme Clivaz : comme toujours sur ces questions le groupe s'est rendu compte qu'il y a trop de pratiques différentes dans les Facultés, donc c'est la phrase qui maintient les prérogatives des Facultés sur ces points là.

Mme Rusconi : pour la question des délais de recours, cet article ne résout pas le problème. Le problème est que dans certaines Facultés on ne donne pas le temps de consulter les copies pour permettre ensuite de déposer un recours.

Mme Clivaz : celle dont Mme Rusconi soulève l'attention est la question des délais de recours qui n'a rien à voir avec cet article.

Mme Rusconi : si l'étudiant·e n'a pas le temps adéquat pour consulter sa copie, il n'a pas la possibilité de faire le recours non plus.

Mme Clivaz : on tombe sur la question des délais de recours, question peut-être pas définitivement close, mais ce n'est pas ici dans cet article qu'on doit en discuter.

Le Président rappelle que le Conseil c'était prononcé contre la ré-ouverture et le ré-examen de cet article du RGE. HEC avait déposé des recours contre plusieurs articles, seul l'article 29 avait été accepté pour ré-examen par le Conseil.

Si les Facultés fixent les modalités, on peut comprendre que les Facultés veilleront à ce que cela soit le plus aisé et le plus pratique possible pour les étudiant·e·s. Mais il y a un article du RGE qui spécifie cela.

M. Boulaz : il faut distinguer «délai de recours» de «consultation de dossier». Si on accepte cet article on ne garantit pas un socle minimum de la manière dont la consultation se fait et il s'avère que dans certaines Facultés elle se fait clairement en violation de l'accès aux dossiers. De manière trop rapide ou sans pouvoir voir un assistant. Si on admet de baisser l'exigence de correction, on doit au moins en échange avoir un temps minimal de consultation.

Mme Clivaz : l'enjeu n'est pas de baisser les exigences de correction. Si on reprend les propos de M. Antonakis, l'intention pour HEC était de dire que beaucoup de sujets étaient très techniques en HEC et que le QCM ne permettait que des réponses en terme de juste ou faux. Leur souhait était de donner aux étudiant·e·s la possibilité de formuler des arguments et de dépasser une sélection par le QCM. La question n'est donc pas de baisser les exigences de correction mais de monter la barre qualitative de correction de sorte à ce qu'on dépasse le stade du QCM. Sur la question des délais de consultation, on en revient à l'autre article que le Conseil a déjà décidé de ne pas traiter.

Mme Harms : le nouvel article augmente la qualité de la correction. Elle a consulté le CSE qui avait rappelé que deux correcteurs qui ne se sont pas concertés sur les critères

d'évaluation n'augmentent pas la qualité de la correction. C'est pour ça que l'article dit qu'il faut fixer au préalable les critères d'évaluation, ce qui implique déjà la concertation des correcteurs ou du professeur, de l'enseignant responsable ou de l'équipe de correcteurs, qui vont savoir ce qu'il faut faire pour corriger avec qualité. C'est ensuite le travail des assistant·e·s de respecter ces critères d'évaluation. Cette formulation est donc beaucoup plus claire puisqu'elle oblige les professeurs à être impliqués dans la correction.

M. Antonakis remercie la commission pour son travail : il trouve que c'est une très bonne solution. La Faculté peut vivre avec cette solution. Le professeur est beaucoup plus vulnérable avec la formulation actuelle. La qualité de correction est augmentée.

M. Boulaz rappelle qu'il est plus facile de trouver une erreur si on fait relire la copie par deux personnes plutôt que par une seule. Il comprend que 700 copies à lire par un professeur n'est pas une tâche facile, mais il estime qu'une double lecture d'une copie est quand même meilleure qu'une seule. Ce qu'on appelle correcteur devrait être mieux précisé. On ne comprend pas facilement ce qu'on entend. Il revient au point de sa collègue de FBM, la formulation de l'article n'a rien à voir avec le délai de recours, mais la manière dans laquelle on peut consulter la copie. Par exemple si on dit qu'un·e étudiant·e a dix minutes de consultation et pas plus, potentiellement on ne peut pas consulter l'entier de la copie, et en ce sens là il estime qu'il faut un minima pour qu'on ne puisse pas limiter la consultation dans le temps.

Le Président observe qu'avec cette formulation on engage la responsabilité des doyens et des Facultés, il va sans dire que leur responsabilité est de faire que tout se passe bien.

M. Antonakis demande si une Faculté ne donne pas assez de temps, quels sont les organes de recours ? Quels sont les organes qui permettent de garantir que l'étudiant·e ait cet accès ?

Mme Rusconi : si une Faculté émet un règlement il n'y a pas de voie de recours.

Le Président répond qu'on peut déposer un recours contre toute démarche qu'on considère injustifiée dans le cadre d'un examen.

M. Boulaz : en imaginant qu'une Faculté fixe une règle en disant 15 minutes de consultation, l'étudiant·e peut recourir en disant que le règlement est contraire à l'accès au dossier. Le problème est que la Faculté ne fixe pas de règlement clair, et que dans les faits elle a des pratiques pas correctes, situation plus difficile à prouver.

Petit problème juridique : «la correction automatique de QCM demeure réservée», ça pourrait sous-entendre «y compris par la correction d'assistant·e·s-étudiant·e·s». Il faudrait peut être spécifier que les assistant·e·s-étudiant·e·s sont exclu·e·s de la correction de tout examen, y compris les QCM.

Mme Clivaz rappelle la phrase «dans tous les cas les assistants-étudiants ne peuvent pas être chargés de la correction d'examens».

M. Boulaz : de par la position de la phrase on pourrait imaginer que l'entier de l'article ne s'applique pas aux QCM.

Mme Harms : pour les QCM c'est une correction automatique d'une machine et il n'y a personne qui touche les copies.

M. Herr : la correction des QCM en FBM est faite à Berne.

Mme Carvalho : il faut que le but de la démarche soit l'apprentissage. Le fait que l'étudiant·e ait accès à son dossier et à sa copie est accordé dans un souci de qualité et d'apprentissage. Ce n'est pas un moment administratif où on va poser un recours après mais un moment d'apprentissage. Ce n'est pas une démarche instrumentale, mais d'apprentissage. On est toujours à la chasse à l'étudiant alors qu'on devrait être concentrés sur la démarche d'apprentissage.

M. Boulaz propose un amendement qui dit «les Facultés *doivent fixer* les modalités...». Et les étudiant·e·s doivent pouvoir y avoir accès.

Mme Rusconi : comme ça on sait clairement quelles sont les modalités avant et personne ne peut faire autre chose.

M. Boulaz : par exemple elles doivent être affichées au secrétariat.

Mme Clivaz : à titre personnel ça lui semble tout à fait recevable comme demande d'amendement.

M. Boulaz : «*doivent fixer et publier* les modalités...».

M. Arlettaz suggère que le texte amendé parle «des décanats».

Amendement intégré au texte en direct.

Le Président met au vote d'abord l'amendement de l'article.

Vote sur l'amendement Boulaz : amendement adopté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président met au vote l'entière de l'article 29 : approuvé avec une opposition.

M. Boulaz : quand est-ce que cet article entrera en vigueur, avant la session de juin ?

M. Arlettaz : l'article entrera en fonction dès que la Direction recevra l'annonce formelle du Président.

9. Divers et interpellations

M. Boulaz : Puisque l'IDHEAP va intégrer la Faculté de Droit, et qu'il faut renouveler le Conseil de Faculté et le Conseil de l'Université, il était proposé de reporter l'élection du Conseil de l'Université et du Conseil de Faculté de 6 mois pour qu'on fasse une élection au moment où l'IDHEAP fera partie de la Faculté de Droit. Cette solution n'a pas été retenue par le Conseil de Faculté pour une question juridique (le risque d'avoir une nullité de l'entier des décisions prises pendant 6 mois). Est-ce que les décisions qui seront prises entre le moment où le Conseil sera renouvelé sauf la partie Droit et le 31 décembre 2013, ne risquent-elles pas la nullité sachant que les membres de Droit ne seront plus aptes à siéger et plus élu·e·s.

M. Arlettaz : La Direction travaille rapidement, mais n'a pas pris la moindre décision entre 16h00 et 16h15, puisque la décision formelle d'intégration de l'IDHEAP a été prise à 16h00 aujourd'hui. Les points que M. Boulaz évoque n'ont pas pour l'instant fait l'objet d'une décision de la part de la Direction. C'est une question qui a été posée par le Décanat de la Faculté de droit. La question est simple. C'est prévu qu'il y ait des élections. Cela concerne seulement les membres de la Faculté de droit. Il ne semblerait pas élégant de procéder à une élection maintenant, puisque ça voudrait dire que pendant trois ans les nouveaux collègues de l'IDHEAP (une centaine de collaborat·rices·eurs) ne vont pas pouvoir être membres du Conseil de l'UNIL.

À ce stade il n'y a pas de décision prise, la Direction en discutera avec le Décanat de la Faculté de droit et essaiera de trouver une solution pragmatique, sans juridisme mais avec un peu d'esprit d'accueil pour ces nouv·eaux·elles collaborat·rices·eurs.

M. Boulaz : pour le Conseil de Faculté on a choisi la solution la plus compliquée à mettre en place : le Conseil va se bloquer pendant six mois.

M. Arlettaz : est-ce que c'est moins contraire à la loi que l'autre variante ?

M. Boulaz : On a été informé de la fermeture prochaine du point de vente de sandwichs libanais. Si on en suit certaines sources le contrat n'a pas été renouvelé malgré les demandes du repreneur, qu'en est-il véritablement ? Autant Géopolis faisait enfin

bienvenue à la diversité alimentaire sur le campus, et là on re-perd un nouveau membre qui nous permet de manger sainement sur le campus.

M. Arlettaz n'est pas au courant, mais il va se renseigner.

Le Président lève la séance à 17h50.

Procès-verbal : Andrea Coduri